



SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
SECTION CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES
24, RUE DU 24 FEVRIER – 79000 NIORT
☎ 05.49.08.55.10 – 05.49.08.55.16

Union
syndicale
Solidaires

Niort le 15 septembre 2011

INTÉRESSEMENT 2011-2013 : POURQUOI *Sud* N'A PAS SIGNÉ L'ACCORD.

Comme l'a si bien écrit J.F Paillissé dans son message à l'ensemble du Personnel le 8 juillet 2011 : *...La signature d'un accord d'intéressement assurant un juste partage des résultats...et témoignant d'un dialogue social constructif.*

Sauf que le texte signé par SU, CGC et RSP traduit l'exact contraire.

Tout au long de cette négociation, nous avons maintenu nos revendications, à savoir :

- Que le montant de la masse salariale dédié à l'intéressement soit de 20%, comme le permet la loi, soit environ 20 millions d'euros annuels,
- Que ces 20% soient versés dès lors que les objectifs définis dans l'accord seraient atteints à 100% (**pour rappel, en 2011, alors que l'ensemble des objectifs a été atteint, c'est 7,9 millions d'euros qui ont été versés alors que ce sont 12 millions qui auraient dû être distribués !**). Ce que nous avons baptisé d'arnaque dans notre tract du 10 mai dernier.
- Que la répartition soit totalement égalitaire afin que chaque salarié bénéficie justement du fruit de ses efforts au quotidien (**pour info, en 2011, la moyenne versée en intéressement allait de 688 à 5637 euros : bravo le juste partage !**). Ce sera exactement la même chose pour les trois années à venir avec cet accord. Les inégalités ont de beaux jours devant elles.

Nous l'avons pourtant répété avec insistance tout au long de cette négociation : l'employeur dispose de nombreux moyens pour marquer la différence salariale dans l'entreprise :

classification, enveloppes et augmentations individuelles, part variable et il ne s'en prive pas (**pour info là aussi, l'échelle hiérarchique, en moyenne, de la part variable versée en 2011 a été de 476 à 8801 euros sans parler des collègues qui n'ont rien perçu !**).

Cette négociation aurait dû permettre d'utiliser le seul élément de salaire actuellement existant pour corriger les tares du système de rémunération dans les caisses d'épargne. Les signataires ne l'ont pas voulu. Et pourtant, que n'avons-nous pas entendu en séance et lu sur diverses publications syndicales. **Jouer les gros bras pour faire illusion** devant les salariés ne suffit pas ; il faut aussi concrétiser les effets d'annonce face à la direction.

Curieux aussi d'avoir entendu deux des trois signataires, SU et RSP, la main sur le cœur, proclamer à diverses reprises en séance de négociation leur soutien aux propositions de *Sud* pour au final soutenir la position de la direction.

Au-delà le légitime partage des résultats que nous revendiquons, **il vous faudra réaliser annuellement 120% des objectifs** contenus dans l'accord **pour percevoir 100% de l'intéressement.** Comme si les collègues ne trimaient pas assez, il leur faudra en faire donc plus encore pour espérer atteindre les 12% de masse salariale pourtant inscrits dans le texte. Incompréhensible d'accepter cela.

Egalité et juste récompense des efforts fournis par l'ensemble du Personnel : voilà ce qui nous a guidé tout au long de cette négociation.

Le bureau *Sud* CEAPC

